

**Contrat de Ville 2001 - Contrat Educatif Local - Volet Enseignement -
Attribution de subvention**

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Dans le cadre des actions inscrites au programme 2001 du Contrat de Ville 2000/2006 et plus particulièrement du Contrat Educatif Local, il est proposé de verser à l'association suivante le montant de subvention indiqué en regard au titre de la délégation Enseignement.

Bénéficiaire	Action	Montant	
		F	€
Coopérative Scolaire école primaire Ile de France	Un midi-deux éducatif	20 000	3 048,98
TOTAL		20 000	3 048,98

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation 92.824.6574 Service 21100 abondée par une somme de 4 000 F par transfert de l'imputation 92.211.6283.21100.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2001.